

## Chapitre 9 : La révolution française

### 1. La société française au 18<sup>e</sup> siècle

#### a. Le pouvoir absolu du roi

Rappelle-toi : à cette époque, le **pouvoir du roi est absolu**.

Celui-ci prétend ne tenir sa couronne que de Dieu !

Il n'est contrôlé par personne, il fait les lois et dispose de la vie et de la liberté de ses sujets. Pour sa cour, il dépense énormément d'argent en cadeaux, pensions (une sorte de "salaire" donné aux nobles qui ne travaillent pas !) et fêtes grandioses.

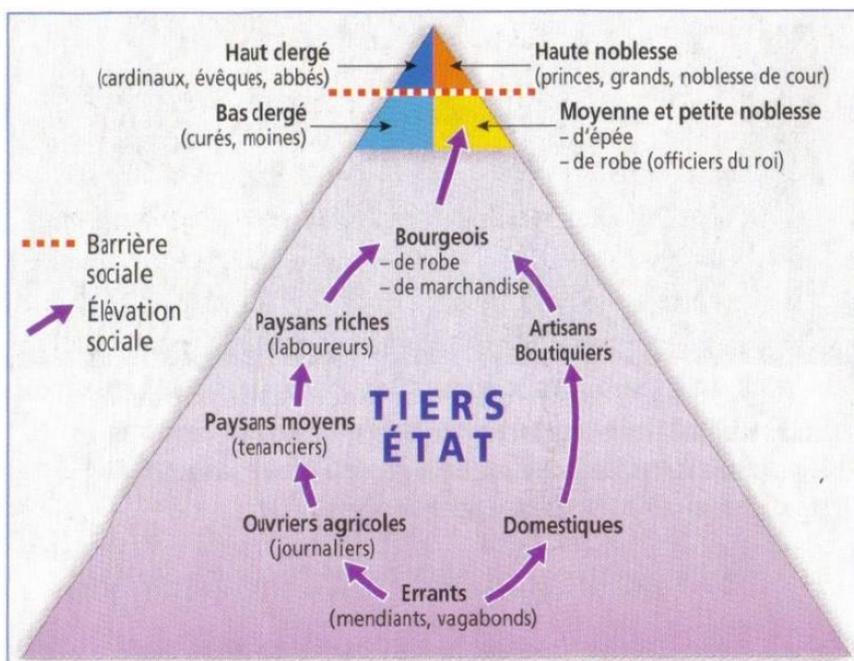
#### b. Les trois ordres de la société

La **société française** est divisée en **trois ordres**.

**La noblesse et le clergé** (520 000 personnes) sont des ordres privilégiés qui ne paient pas d'impôts. Autour du roi, ils vivent luxueusement et occupent les plus hautes fonctions. En province, les nobles sont moins riches et vivent de leurs droits féodaux. Le haut-clergé (archevêques, évêques, cardinaux, abbés) vit souvent à la cour : ceux-là sont riches. Le bas-clergé (curés, vicaires, moines) est pauvre.

Le troisième ordre, **le Tiers Etat** (plus de 25 millions de personnes) paie les impôts et ne participe pas au gouvernement :

- **Les bourgeois**, aisés et parfois très riches, voudraient jouer un rôle politique.
- **Les artisans** aimeraient plus de liberté dans leur travail.
- **Les paysans** (80% des Français) vivent souvent dans des conditions misérables et **croulent** sous les impôts de **toutes sortes** !



Le Tiers Etat écrasé par les impôts et les privilèges de la noblesse et du clergé (caricature)

Voici une liste impressionnante d'impôts...

**Corvée, taille, gabelle** : ces noms d'impôts sont connus.

Pourtant, il y en avait beaucoup d'autres en 1789 !

Voici une liste impressionnante établie par **Lucie Gard** sur son blog (<http://sitedelabrousse.over-blog.fr/>)

Et encore, elle n'est pas sûre de les avoir tous trouvés après une longue recherche !!!

**Les aides** : impôts indirects sur les boissons notamment le vin ; l'huile, le savon, le papier.

**Les banalités** : c'est l'obligation pour les habitants du village d'utiliser le moulin, et parfois le four du seigneur. A chaque utilisation, le seigneur prélève une partie de ce qui est moulu ou cuit. La redevance est de l'ordre de 1/20ème du produit moulu ou cuit.

**Le casuel** : redevance perçue par le clergé à l'occasion des baptêmes, mariages et sépultures.

**Le cens** : redevance fixe due au seigneur par les paysans pour la maison et les terres, ou «censive», qu'ils tiennent de lui.

**La capitation** : impôt direct, créé en 1695. Il est perçu par tête et selon les revenus.

**Le centième denier** : taxe qui porte sur les échanges. Elle correspond à 1% du total de la transaction.

**Le minage** : droit perçu par le roi, le seigneur ou la municipalité sur les grains et marchandises vendues sur les marchés et foires.

**La corvée royale** : c'est une obligation pour les communautés de réaliser gratuitement des travaux sur les routes royales.

**Le franc-fief** : c'est un droit dû au Roi par les roturiers propriétaires de biens nobles.

**La gabelle** : créé en 1383, c'est un impôt royal sur la vente du sel. Produit qui est en particulier indispensable pour conserver les aliments. Le commerce du sel est très lucratif et il existe une contrebande.

**Le papier timbré** : il s'agit de papiers spéciaux qui doivent être utilisés pour la rédaction de certains actes.

**La taille** : impôt direct payé par les roturiers (ceux qui ne sont pas nobles). Prélèvement effectué par le seigneur sur la totalité des roturiers dont il assurait la protection.

**Le vingtième** : impôt direct royal, créé en 1749, pour financer la guerre d'Espagne. Il concerne tout le monde. Cet impôt est payé sur les revenus.

**Le champart** : redevance due au seigneur qui prélève une partie de la récolte.

**La corvée** : les paysans sont tenus de participer à l'entretien des routes et du château de la seigneurie.

**Les lods et ventes** : taxe que perçoit le seigneur sur les transactions qui concernent les terres qui dépendent de sa seigneurie.

**La dîme** : redevance due au clergé. Il s'agit des prélèvements sur les récoltes. Les dîmes doivent servir à l'entretien des curés et des besoins de l'église dans chaque paroisse. En fait les dîmes entretenaient le haut clergé, les curés de paroisse devant se contenter d'une petite portion.

## Une petite anecdote...



L'actuel musée Picasso est installé dans l'hôtel Salé, un des plus beaux hôtels particuliers baroques du Marais, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Hôtel Salé... Quel drôle de nom tu ne trouves pas ?!?

Le vrai nom de cette remarquable résidence était l'hôtel Aubert de Fontenay, du nom de son propriétaire, Pierre Aubert, seigneur de Fontenay, qui le fit construire pour y habiter en 1659.

Le surnom d'hôtel Salé a été donné par les Parisiens en souvenir de l'origine de la fortune de son propriétaire, chargé de percevoir l'impôt sur le sel (la gabelle). Un surnom qui en dit long sur les impôts...